

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 AVRIL 2018

(Annexe au Registre des Délibérations)

Election du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

PROCEDE à la nomination de M. Julien CARRE, secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 28		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

**Procès-Verbal du Conseil Municipal
du jeudi 22 mars 2018**

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 28	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	

Compte de gestion du budget principal de la Ville – Exercice 2017.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte de gestion du budget principal de la Ville pour l'exercice 2017 et le déclare conforme au compte administratif 2017 dressé par l'ordonnateur.

Les résultats du compte de gestion du budget Ville pour 2017 établis par le comptable, s'élèvent à :

	Résultat de clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Investissement	5 796 318.64	0	- 10 385 363.41	- 4 589 044.77
Fonctionnement	2 002 320.32		4 690 076.68	6 692 397.00
TOTAL	7 798 638.96	0.00	- 5 695 286.73	2 103 352.23

Le résultat total de clôture de l'exercice 2017 n'intègre pas la balance des restes à réaliser, contrairement au compte administratif.

Compte de gestion du budget principal de la Ville
– Exercice 2017 (suite).

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 30		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

**Monsieur le Maire appelle à la désignation du Président de séance pour le vote du Compte Administratif Ville.
M. Jean-Philippe RANQUET est proposé pour tenir cette fonction.**

Voix Pour : Majorité Municipale : 30
Voix Pour : Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au Cœur » : 9
Voix Abstention : Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

Compte administratif du budget principal de la Ville – Exercice 2017.

Le Conseil Municipal,

Sans que M. le Maire ne prenne part au vote,

APPROUVE le compte administratif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2017.

Pour 2017, le résultat cumulé du compte administratif de la ville s'établit de la façon suivante :

Conforme au compte de gestion établi par le comptable public, le compte administratif qui vous est présenté fait apparaître un **résultat de clôture excédentaire de 7 023 055.82 euros** au 31 décembre 2017, _restes à réaliser inclus.

	Résultat de clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2017	Restes à réaliser 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Fonctionnement	2 002 320,32 €		4 690 076,68 €	┆	6 692 397,00 €
Investissement	5 796 318,64 €	0,00 €	-10 385 363,41 €	4 919 703.59	330 658.82 €
TOTAL	7 798 638,96 €	0,00 €	-5 695 286,73 €	4 919 703.59 €	7 023 055.82 €

Compte administratif du budget principal de la Ville – Exercice 2017 (suite).

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 29	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	

Affectation des résultats du budget principal de la Ville – Exercice 2017.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'affectation des résultats 2017 qui seront repris dans le budget primitif du budget principal de la Ville pour 2018.

Conforme au compte de gestion établi par le comptable public, le compte administratif qui vous est présenté fait apparaître un **résultat de clôture excédentaire de 7 023 055.82 euros** au 31 décembre 2017, restes à réaliser inclus.

	Résultat de clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2017	Restes à réaliser 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Fonctionnement	2 002 320,32 €		4 690 076,68 €	┆	6 692 397,00 €
Investissement	5 796 318,64 €	0,00 €	-10 385 363,41 €	4 919 703.59	330 658.82 €
TOTAL	7 798 638,96 €	0,00 €	-5 695 286,73 €	4 919 703.59 €	7 023 055.82 €

Ces restes à réaliser d'investissement (4 366 896.46 euros en dépenses et 9 286 600.05 en recettes) vont être repris dans le budget primitif 2018 soumis au vote de l'assemblée délibérante.

Hors restes à réaliser, le résultat de clôture de l'exercice 2017 fait apparaître des résultats qui seront également repris dans le budget 2018 :

- Un besoin de financement de 4 589 044.77 euros en investissement ;
- Intégralement couvert par une partie de l'excédent de fonctionnement de 6 692 397.00 euros.

Le solde (2 103 352.23 euros) pourra être affecté en excédent de fonctionnement reporté.

Affectation des résultats du budget principal de la Ville – Exercice 2017 (suite).

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 30	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	

Budget principal de la Ville – Reprise des résultats de l'exercice 2017 et budget primitif 2018.

Le Conseil,

APPROUVE les montants prévisionnels et VOTE le budget primitif 2018 par chapitre du budget principal de la Ville, ainsi équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	100 544 717.32	100 544 717.32
Investissement	69 461 506.46	69 461 506.46
<u>TOTAL</u>	170 006 223.78	170 006 223.78

Reprise des Résultats de l'exercice 2017 dans le BP 2018 :

Conformément à la réglementation (articles L2311-5 et R2311-11 du C.G.C.T), il est affecté de la façon suivante :

- En recettes de la section d'investissement : 4 589 044. 77 euros.
- En recettes de la section de fonctionnement : 2 103 352.23 euros.
-

Le budget 2018 porte sur un programme d'équipement particulièrement ambitieux avec plus de 52 millions d'euros budgétés (reports inclus) soit près de 8 millions de mieux qu'en 2017.

Budget principal de la Ville – Reprise des résultats de l'exercice 2017 et budget primitif 2018 (suite)

Dans la continuité de l'exercice précédent, ce budget 2018 est construit autour d'opérations d'équipement représentant un investissement total de 31 346 916.65 euros (report inclus) et réparties comme suit :

	OPERATION 1 : AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE	OPERATION 2 : SPORT ET CULTURE	OPERATION 3 : DEVELOPPEMENT URBAIN	OPERATION 4 : VIE SCOLAIRE, PERISCOLAIRE ET PETITE ENFANCE	TOTAL
Dépenses	7 036 722.77	14 261 206.28	5 001 631.36	5 047 3456.24	30 846 916.65

ARRETE l'emprunt d'équilibre de l'exercice 2018 à hauteur de 15.2 millions d'euros.

ARRETE le Budget Primitif du budget principal de la Ville pour l'année 2018 à la somme de 170 006 223.78 € pour les dépenses et 170 006 223.78 € pour les recettes.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 29	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2 M. DRINE : 1	

Vote des taux d'imposition pour 2018.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les taux d'imposition ainsi maintenus de 2017 sur 2018, à savoir :

- La taxe d'habitation : **26,90%**
- La taxe foncière sur les propriétés bâties : **24,73 %**
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties : **54,28 %**

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 30 Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9		Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

Compte de gestion du budget annexe du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (C.S.A.P.A.) – Exercice 2017.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte de gestion du budget du C.S.A.P.A. pour l'exercice 2017 et le déclare conforme au compte administratif 2017 dressé par l'ordonnateur.

Les résultats du compte de gestion du budget du C.S.A.P.A. (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) pour 2017, établis par le comptable, s'élèvent à :

	Résultat de clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Investissement	13 127.93	-	- 6 873.87	6 254.06
Fonctionnement	213 892.88	-	- 5724.61	208 168.27
TOTAL	227 020.81	-	- 12 598.48	214 422.33

Le résultat total de clôture de l'exercice 2017 n'intègre pas la balance des restes à réaliser, contrairement au compte administratif.

Compte de gestion du budget annexe du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (C.S.A.P.A.) – Exercice 2017 (suite).

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 30 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9

**Monsieur le Maire appelle à la désignation du Président de séance pour le vote du Compte Administratif CSAPA.
M. Jean-Philippe RANQUET est proposé pour tenir cette fonction.**

Voix Pour : Majorité Municipale : 30
Voix Pour : Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au Cœur » : 9
Voix Pour : Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

Compte administratif du budget annexe du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (C.S.A.P.A.) – Exercice 2017.

Le Conseil Municipal,

Sans que M. le Maire ne prenne part au vote,

APPROUVE le compte administratif du budget annexe du Centre de Soins, d'Accompagnement et de prévention en Addictologie (CSAPA) pour l'exercice 2017.

Compte administratif du centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (C.S.A.P.A.) – Exercice 2017 (suite).

Pour 2017, le résultat cumulé du compte administratif du C.S.A.P.A. s'établit de la façon suivante :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
DEPENSES 2017	4 771.06	227 231.59	232 002.65
RECETTES 2017	11 644.93	232 956.20	244 601.13
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	- 6 873.87	- 5 724.61	- 12 598.48
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (2016)	13 127.93	213 8192.88	227 020.81
RESULTAT DE CLOTURE 2017	6 254.06	208 168.27	214 422.33
BALANCE DES RESTES A REALISER	0.00	0.00	0.00
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2017	6 254.06	208 168.27	214 422.33

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 29 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9

Affectation des résultats 2017 du budget du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (C.S.A.P.A.) – Exercice 2017.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'affectation des résultats 2017 qui seront repris dans le budget primitif du CSAPA pour 2018 lors de la première décision modificative

L'excédent d'investissement cumulé du budget du CSAPA s'élève à **6 254.06 euros** fin 2017. Ce résultat est intégralement affecté à l'exercice 2018 à la section d'investissement en excédent de la section d'investissement reporté.

Quant au résultat de la section d'exploitation, il est de – 5 724.61 euros pour l'exercice 2017. Ce déficit sera couvert en priorité par reprise sur le compte de réserve de compensation, conformément à la réglementation et à la nomenclature M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux et à l'article R.314-53 du Code de l'action sociale et des familles.

Notons que la réserve de compensation s'élevait à 58 695.22 euros après la validation des résultats de l'exercice 2015 par l'ARS. Les résultats de la gestion 2016 sont attendus dans les prochains mois.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 30 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9

Compte de gestion du Service de Soins Infirmiers
A Domicile (S.S.I.A.D.) – Exercice 2017.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte de gestion du budget du Service de Soins Infirmiers à Domicile pour l'exercice 2017, et le déclare conforme au compte administratif 2016 dressé par l'ordonnateur.

Les résultats du compte de gestion du budget du Service de Soins Infirmiers à Domicile (S.S.I.A.D.), pour 2017, établis par le comptable, s'élèvent à :

	Résultat de clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Investissement	168 815.30	0.00	22 128.63	190 943.93
Fonctionnement	220 853.86	-	- 51 524.11	169 329.75
TOTAL	389 669.16	-0.00	- 29 395.48	360 273.68

Compte de gestion du service de soins infirmiers
à domicile (S.S.I.A.D.) – Exercice 2017.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

**Monsieur le Maire appelle à la désignation du Président de séance pour le vote du Compte Administratif SSIAD.
M. Jean-Philippe RANQUET est proposé pour tenir cette fonction.**

Voix Pour : Majorité Municipale : 30
Voix Pour : Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au Cœur » : 9
Voix Pour : Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

Compte administratif du service de soins infirmiers à domicile (S.S.I.A.D.) – Exercice 2017.

Le Conseil Municipal,

Sans que M. le Maire ne prenne part au vote,

VALIDE le compte administratif du budget du service de soins infirmiers à domicile (S.S.I.A.D.) pour l'exercice 2017.

Compte administratif du service de soins infirmiers à domicile (S.S.I.A.D.) – Exercice 2017 (suite)

Pour 2017, le résultat cumulé du compte administratif du S.S.I.A.D. s'établit de la façon suivante :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
DEPENSES 2017	9 978.55	664 721.19	674 699.74
RECETTES 2017	32 107.18	613 197.08	645 304.26
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	22 128.63	- 51 824.11	-29 395.48
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (2016)	168 815.30	220 853.86	389 669.16
RESULTAT DE CLOTURE 2017	190 943.93	169 329.75	360 273.68
BALANCE DES RESTES A REALISER	- 345.12		- 345.12
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2017	190 598.82	169 329.75	359 928.57

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Affectation des résultats du budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile (S.S.I.A.D.) – Exercice 2017.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'affectation des résultats 2017 qui seront repris dans le budget primitif du SSIAD pour 2018 lors de la première décision modificative

L'excédent d'investissement cumulé du budget du SSIAD s'élève à **190.943,93 euros** fin 2017 avant la prise en compte de la balance des restes à réaliser (- 345,12 euros). Ce résultat est intégralement affecté à l'exercice 2018 à la section d'investissement en Excédent de la section d'investissement reporté.

Quant au résultat de la section d'exploitation, il est de **-51 524,11 euros** pour l'exercice 2017. Ce déficit sera couvert en priorité par reprise sur le compte de réserve de compensation, conformément à la réglementation et à la nomenclature M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux et à l'article R.314-53 du Code de l'action sociale et des familles.

Pour mémoire, au 31 décembre 2016, c'est un excédent d'exploitation de 220.853,86 euros qui a été constaté. Il était constitué :

- d'une part, de la réserve de compensation (159.007,84 euros) ;
- d'autre part, du résultat excédentaire de l'exercice 2016 (61.846,02 euros) déjà affecté provisoirement à l'exercice 2018 par la délibération n° 2017-76 adoptée par le Conseil municipal le 30 mars 2017 dans l'attente de la notification de l'ARS dans le cadre de la procédure de fixation du tarif de l'exercice 2018.

Ainsi, en résultat cumulé, la section d'exploitation est excédentaire (**169.329,75 euros**) au 31 décembre 2017.

Affectation des résultats du budget annexe du
Service de Soins Infirmiers à Domicile
(S.S.I.A.D.) – Exercice 2017 (suite)

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Compte de gestion du budget annexe du
« Deux Pièces Cuisine » – Exercice 2017.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte de gestion du budget du « Deux Pièces Cuisine » pour l'exercice 2017, et le déclare conforme au compte administratif 2017 dressé par l'ordonnateur.

Les résultats du compte de gestion du budget du « Deux Pièces Cuisine » pour 2017, établis par le comptable, s'élèvent à :

	Résultat de clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Investissement	néant	-	néant	néant
Fonctionnement	néant	-	0.00	0.00
TOTAL		-	0.00	0.00

Compte de gestion du budget annexe du « Deux
Pièces Cuisine » – Exercice 2017 (suite)

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

**Monsieur le Maire appelle à la désignation du Président de séance pour le vote du Compte Administratif Ville.
M. Jean-Philippe RANQUET est proposé pour tenir cette fonction.**

Voix Pour : Majorité Municipale : 30
Voix Pour : Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au Cœur » : 9
Voix Abstention : Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

Compte administratif du budget annexe du
« Deux Pièces Cuisine » – Exercice 2017.

Le Conseil Municipal,

Sans que monsieur le Maire ne prenne part au vote,

APPROUVE le compte administratif du budget annexe du « Deux Pièces Cuisine » pour 2017 comme suit :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
DEPENSES 2017		605 922.25	605 922.25
RECETTES 2017		605 922.25	605 922.25
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	-	0.00	0.00
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (2016)		0.00	0.00
RESULTAT DE CLOTURE 2017		0.00	0.00
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2017		0.00	0.00

Compte administratif du budget annexe du
« Deux Pièces Cuisine » – Exercice 2017 (suite)

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Affectation des résultats du budget annexe du
« Deux Pièces Cuisine » – Exercice 2017.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'affectation des résultats du budget annexe du « Deux Pièces Cuisine » pour 2017
comme suit :

Aucune opération d'investissement n'a été réalisée n 2018 ; le résultat cumulé de ce budget annexe
créé en 2017 se clôture à **0.00 euros fin 2017.**

Par ailleurs, dépenses et recettes d'exploitation ont été parfaitement équilibrées en 2017, à hauteur de
605 922.25 euros chacune ; le résultat cumulé constaté au 31 décembre 2017 s'élève donc à
0.00 euros.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget annexe du « Deux Pièces Cuisine » –
Budget primitif 2018.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le budget annexe du « Deux Pièces Cuisine » pour 2018 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	848 564.48	848 564.48
Investissement	181 200.00	181 200.00
TOTAL	1 029 764.48	1 029 764.48

L'équilibre du budget est assuré par le versement par la Ville d'une subvention d'équilibre à hauteur de 593 264.48 euros en section de fonctionnement et de 60 400 euros en section d'investissement.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Compte-rendu d'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.) – année 2017.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE ce compte-rendu relatif à l'utilisation du Fonds de Solidarité de la région Ile-de-France (F.S.R.I.F.) au titre de l'année 2017, comme suit :

Projet	Montant	Autres subventions	Utilisation du FSRIF
Travaux d'entretien des écoles maternelles et élémentaires	1 280 317 €		1 280 317 €
Travaux de l'école Wallon-Lurçat	1 351 529 €		1 351 529 €
Réhabilitation du gymnase Decour	1 207 560 €	463 640 €	743 920 €
Réfection de la rue Gorki et de la rue des Pâquerettes	1 187 680 €		1 187 680 €
Début de la construction de la Maison des arts martiaux	695 855 €		695 855 €
TOTAL	5 722 941 €	463 640 €	5 259 301 €

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 30	Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9

Compte-rendu d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U.C.S.) – Année 2017.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE ce compte-rendu quant à l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U.C.S.) au titre de l'année 2017, comme suit :

Actions municipales	Montant	Autres subventions	Utilisation de la DSUCS
Actions en direction de l'enfance (enseignement-formation)	1 865 778 €		1 865 778 €
Actions culturelles	1 190 535 €	103 000 €	1 087 535 €
Actions en direction de la jeunesse et des sports	1 741 387 €	421 334 €	1 320 053 €
Actions d'accompagnement sanitaire et social	1 830 026 €	414 573 €	1 415 453 €
Actions en faveur des familles	1 188 613 €		1 188 613 €
Aménagements urbains	994 045 €		994 046 €
TOTAL	8 810 385 €	938 907 €	7 871 478 €

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 30 Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9		Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

Bilan des acquisitions et cessions foncières –
Exercice 2017.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le bilan des acquisitions/cessions de l'exercice 2017.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 30	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association LE P.L.I.E. DU BLANC-MESNIL - année 2018.

Le Conseil Municipal,

Sans que Mme Rahnia HAMA, M. Abibou KAMATE, Mme Corinne PEPE et M. Emile RUBIO et M. Antonio DI CIACCO, ne prennent part au vote,

ATTRIBUE à l'association « le PLIE du Blanc-Mesnil » une subvention de fonctionnement de 176 721 euros incluant l'aide de 56 250 euros attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil Municipal du 21 décembre 2017.

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Attribution d'une subvention à l'association
M.I.R.E. - année 2018.

Le Conseil Municipal,

Sans que M. Jean-Philippe RANQUET et Mme Rahnia HAMA ne prennent part au vote,

ATTRIBUE une subvention de 120 000 € à l'association Mission Intercommunale Bobigny – Drancy – Le Blanc-Mesnil – Réunies pour l'Emploi (M.I.R.E.) au titre de l'année 2018.

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Attribution de subventions de fonctionnement aux associations sportives – Année 2018 et avenants aux conventions triennales.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les avenants aux conventions triennales entre la Ville et les associations.

AUTORISE monsieur le Maire à les signer.

ATTRIBUE les subventions suivantes :

- 59 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Basket. Elle englobe l'aide de 14 750 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 21 décembre 2017
- 10 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Boxe Anglaise,
- 250 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Football. Elle englobe l'aide de 75 000 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 21 décembre 2017
- 130 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Gymnastique. Elle englobe l'aide de 35 000 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 21 décembre 2017
- 19 400 € pour le Blanc-Mesnil Sport Haltérophilie. Elle englobe l'aide de 4 850 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 21 décembre 2017
- 24 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Hockey. Elle englobe l'aide de 6 000 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil Municipal du 21 décembre 2017

Attribution de subventions de fonctionnement aux associations sportives – Année 2018 et avenants aux conventions triennales (suite)

- 84 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Handball. Elle englobe l'aide de 21 000 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 21 décembre 2017
- 25 600 € pour le Blanc-Mesnil Sport Judo,
- 84 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Tennis. Elle englobe l'aide de 21 000 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 21 décembre 2017
- 58 750 € pour l'Etoile Sportive du Blanc-Mesnil Judo. Elle englobe l'aide de 20 000 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 21 décembre 2017
- 30 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Rugby. Elle englobe l'aide de 8 000 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du 21 décembre 2017

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association 4XL.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association 4XL.

DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits aux chapitre et article correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 30 Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9	Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	

Concours départemental des écoles fleuries pour
et par l'enfant – Année 2017/2018.

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE ces subventions aux coopératives des établissements affiliés à l'Office Central de la
Coopération à l'Ecole (O.C.C.E.) ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Convention de coopération entre la Ville du Blanc-Mesnil et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 93 (CAUE 93).

Le Conseil Municipal,

Sans que monsieur le Maire ne prenne part au vote,

APPROUVE la convention de partenariat avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-Saint-Denis (CAUE 93).

AUTORISE monsieur le Maire à la signer, ainsi que les avenants y afférant.

APPROUVE le versement d'une participation financière pouvant aller jusqu'à 3000 € couvrant une participation pour 22 permanences à l'année, soit 136,36 € chacune.

DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits aux chapitre et article correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs, comme suit :

Cadre d'emplois	Emploi	Nombre d'emplois budgétés actuels	Nombre d'emplois créés ou supprimés	Nouveau nombre d'emplois budgétés
Filière Administrative				
Attaché	Attaché	43	+8	51
Adjoint administratif	Adjoint administratif	67	+9	76
Filière Sociale				
Agent social	Agent social	11	+1	12
Filière Médico- Sociale				
Infirmier en soins généraux	Infirmier en soins généraux de classe normale	6	+3	9
Auxiliaire de soins	Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe	11	+2	13
Filière Technique				
Technicien	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	11	+1	12

Modification du tableau des effectifs.

Filière Culturelle				
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 16/20ème	0	+1	1
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 9/20ème	1	+1	2
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 3/20ème	0	+1	1
Filière Animation				
Animateur	Animateur à TC	22	+1	23

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 30		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

Instauration du régime indemnitaire pour le grade de puéricultrice hors classe.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'instauration de la prime de service de base et de l'indemnité de sujétions spéciales pour le grade de puéricultrice hors classe.

DIT que le montant individuel de la prime de service de base est fixé dans la limite d'un montant maximum égal à 17% du traitement annuel moyen brut des agents du cadre d'emplois des puéricultrices.

DIT que le montant mensuel de l'indemnité de sujétions spéciales est égal au 13/1900^{ème} de la somme du traitement budgétaire brut annuel et de l'indemnité de résidence servies aux agents bénéficiaires.

DIT que l'indemnité de sujétions spéciales et la prime de service sont versées mensuellement aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires, sont revalorisées en fonction de la parution de nouveaux montants et font l'objet d'attributions individuelles au prorata de la présence au-delà d'un délai de carence de 30 jours.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Modification de la délégation accordée au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal,

MAINTIENT les pouvoirs délégués au maire, le cas échéant modifiés selon la version en vigueur de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et de conférer des nouveaux pouvoirs au maire.

MODIFIE ET COMPLETE, pour la durée du mandat, les compétences déléguées par le conseil municipal au maire au regard de l'article L2122-22 du CGCT comme suit :

27- De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux dans la limite de 30 millions euros (30 000 000 euros) par projet objet de la demande d'autorisation d'urbanisme.

AUTORISE l'exercice de ces pouvoirs par le remplacement du maire en cas d'empêchement.

AUTORISE leur subdélégation aux adjoints du maire, aux autres membres du conseil municipal si l'ensemble des adjoints sont titulaires d'une délégation.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 30	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	

Convention entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis et la Ville du Blanc-Mesnil pour les aides aux vacances.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention entre la CAF 93 et la Ville pour les aides aux vacances.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Règlement général sur la protection des données -
Désignation du futur délégué.

Le Conseil Municipal,

DESIGNE Monsieur Eric FEJAN, Président de la SAS RMA2 titulaire du marché d'AMO de « prestations d'assistance (pilotage de projets et études, spécification, recette, conduite du changement, sécurité des systèmes d'information) » comme délégué à la protection des données pour la durée du marché en cours et l'autorise à donner pouvoir pour le représenter, en tant que de besoin et au cas par cas, auprès de la CNIL.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 30 Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9	Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	

Pacte de jumelage entre la ville du Blanc-Mesnil et la ville italienne de San Giorgio Albanese.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le Pacte de Jumelage entre la commune de SAN GIORGIO ALBANESE (Italie), située dans la province de Cosenza dans la région de la Calabre, et la commune du BLANC-MESNIL (France).

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Décisions prises par M. le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par délibération et concernant les affaires relevant de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.